



LES COPAINS D'ABORD

Président M. Joël PARENT

47 rue du Cimetière 59251
ALLENES LES MARAIS
Mél : jjmp59251@gmail.com

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9 Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 79 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION SORTIE « SOLOGNE 2026 »

v.04

Venez passer une petite semaine de randonnée et de détente aux portes de la Sologne.

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : entre 10 et 30 participants maximum.

DATES : du samedi 28 mars 12h00 au vendredi 03 avril 2025 après le petit-déjeuner et avant 10H00.

DEPLACEMENTS : Covoiturage à l'initiative des participants.

PROGRAMME :

Randonnées douces sans difficultés techniques importantes.
Des randos plus longues pourraient être programmées à la condition qu'un animateur se fasse connaître pour les encadrer.
Visite d'un château, des villes de Bourges, Vierzon, Aubigny sur Nère... et une activité surprise...
Un programme détaillé sera diffusé dès que possible.

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier le programme en cas de météo défavorable ou pour conserver un niveau de sécurité optimal.

HEBERGEMENT :

VVF « Nature Parc Sologne Berry » - route de Bourges 18330 à Neuvy sur Barangeon
Pension complète en chambre de 2 personnes avec sanitaire.
Linge de toilette fourni, lit fait à l'arrivée et ménage en fin de séjour.

COUT DU SEJOUR :

400 € par personne.
Possibilité de chambre individuelle 120 € pour le séjour

- Ce prix comprend :
 - L'hébergement en pension complète du dîner du premier jour au petit-déjeuner du dernier jour,
 - Un pot d'accueil, la taxe de séjour, l'assurance annulation,
 - L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association,
 - les entrées aux activités et visites inscrites au programme.
- Ne sont pas compris :
 - Les déplacements, le pique-nique du 1er jour, et d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « Compris ».

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 05 septembre 2025 auprès de l'organisateur.
Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 €.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le 30 octobre 2025. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'association. S'il est décidé de réaliser le séjour, l'association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après renvoi de ce bulletin.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Sans objet, l'assurance annulation étant incluse dans le prix du séjour.

PAIEMENTS :

L'acompte de 100 € par personne versé à la préinscription sera considéré comme 1er versement à l'inscription, puis versements de :

- 100 € au 05/11/2025, - 100 € au 5/01/2026, - 100 € au 05/02/2026.

Pour les règlements, privilégier le paiement par virement en précisant « SOLOGNE 2026 »
RIB de l'association : IBAN : FR76 1027 8027 3200 0455 2950 129 BIC : CMCIFR2A
Les chèques doivent être émis à l'ordre « LES COPAINS D'ABORD ».

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais de déplacements.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :
60 jours avant le séjour jusqu'à 25% de l'effectif sans frais.

De 59 à 7 jours 10% de l'effectif toujours sans frais.

Plus de 30 jours avant la date d'arrivée : 10 %. - Entre 30 et 8 jours avant la date d'arrivée : 50 %. - Entre 7 jours et la date d'arrivée : 100 %

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre adhérent de l'association.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Les conditions générales de vente et la notice sur les assurances sont consultables sur le site de l'association (<https://www.lescopainsdabord.asso.fr/ffrp/index.php/sejours>) et (http://www.lescopainsdabord.asso.fr/ffrp/index.php?option=com_content&view=article&id=351)

RECOMMANDATIONS :

N'oubliez pas votre bonne humeur. Les organisateurs feront le maximum pour que vous passiez un bon séjour. N'hésitez pas à les contacter pour plus de renseignements.

Bien sportivement et amicalement,
Nicole & Jules